



SECRETARIAT GENERAL **SG**

DIRECTION DE L'EDUCATION, DES AFFAIRES
SOCIALES ET SANITAIRES

SOUS-DIRECTION EDUCATION ET FORMATION

Cocody, le 03 Juin 2026

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE COCODY

Monsieur Jean-Marc YACE, Maire de la Commune de Cocody, informe toutes les populations de la Commune que le Conseil Municipal ouvre la campagne de demandes de **Prises en Charge Scolaires et Universitaires** au titre de l'Année Académique 2026-2027, à compter du 03 juin 2026.

Les demandes de soutien se font en ligne sur le lien suivant:

www.mairiecocody.com/prisesencharge du
03/06/2026 au 19/07/2026 et les dossiers physiques
sont à déposer à la Mairie de Cocody*.

Les pièces justificatives requises sont obligatoires selon le profil du demandeur. Il est formellement rappelé que toute fausse information entrainera l'annulation du dossier.

DOSSIER A FOURNIR :

- ❖ **Documents obligatoires à déposer après l'inscription en ligne au plus tard le 24 juillet 2026**
- Le reçu de la demande en ligne
- Justificatifs d'identité :
 - Une copie de la CNI, du Passeport ou de l'Attestation d'Identité en cours de validité du parent demandeur de la Prise en Charge;
 - Une copie de la CNI, du Passeport ou de l'Attestation d'Identité en cours de validité de l'étudiant ou de la Carte Scolaire pour les élèves;
- Justificatifs de Scolarité / Etudes :
 - Un Certificat de fréquentation ou de scolarité de l'année scolaire 2025-2026;
 - Une copie légalisée du Bulletin de note de l'année scolaire 2025-2026
 - ;
 - Une copie légalisée du dernier diplôme le cas échéant ;
- Justificatifs du Domicile :

- Un Certificat de Résidence datant de moins de trois(03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- Une copie de la dernière facture CIE ou SODECI ;
- Le plan de localisation du domicile ;
- Justificatifs des ressources :
- Un document prouvant que le parent est retraité ou licencié par son employeur ;
- Une copie de l'extrait de décès du ou des parent(s) pour les orphelins ;
- Une copie de tout autre pièce venant démontrer la situation professionnelle des parents (patente, dernier bulletin de salaire, une attestation de non-revenu).
- Justificatifs de difficulté spécifique pour les parents ou le bénéficiaire de la demande de la Prise en Charge :
- Un certificat médical (problème de santé chronique ou invalidant) ou tout autre document écrit jugé pertinent ;

❖ **Documents à compléter au plus tard le 19 septembre 2026**

(Cette étape ne concerne que les personnes ayant déposé leur dossier au plus tard le 24 juillet 2026, délai de rigueur)

- Justificatifs de scolarité / Etudes
- Une copie du reçu de préinscription ou d'inscription de l'année scolaire 2026-2027 ;
- Une Attestation de fréquentation de l'année scolaire 2026-2027;

(*) : Les dossiers physiques exigés sont à déposer au secrétariat de la Direction de l'Education, des Affaires Sociales et Sanitaires (DEASS) de la Mairie de Cocody, Bâtiment de l'Etat-Civil, 1^{er} étage, Porte 16.

DEPÔT DES DOSSIERS : Du 03/06/2026 au 24/07/2026, délai de rigueur.

La 1^{ère} Vice-présidente de la Commission
Communale d'Attribution des Prises en
Charge Scolaires et Universitaires



Bintou OUATTARA Epouse ESSEHI
7^e Adjointe au Maire